

# La Sacem s'engage ! Soutien à la ruralité



SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS  
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 

**La Sacem :**  
**propose 2 actions spécifiques**

**Destinées :**  
**à soutenir les concerts dans communes jusqu'à 5 000 habitants**

**pour les aider :**  
**à diffuser davantage de musique**  
**en ruralité**  
**et à promouvoir les auteurs compositeurs locaux**  
**en activité**



Pour que des mairies, associations ou **cafés restaurants**  
**dans des communes jusqu'à 5 000 habitants**  
puissent organiser des **concerts** sur leurs territoires  
avec des **auteurs compositeurs interprètes locaux**

**AIDE SACEM JUSQU'À 3 000 € PAR PROJET (3  
CONCERTS)**

Parce que jouer de la musique,  
c'est créer un moment de **partage**  
mais aussi développer  
la **créativité locale** (sociétaires régionaux),  
la **transmission culturelle**,  
et l'**animation des territoires**.



DU 1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE  
AU 29  
NOVEMBRE  
2019

Communes en musique  
**MON PROJET  
ENTRE EN SCÈNE**

Vous avez un projet de concert ou de spectacle musical  
dans votre café, restaurant, mairie...  
la Sacem vous aide à le concrétiser !

Rendez-vous sur : [aide-aux-projets.sacem.fr](http://aide-aux-projets.sacem.fr)

#LaSacemSoutient

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS  
ET INTERPRÈTES DE MUSIQUE **sacem**





# Quels projets peuvent être soutenus par la Sacem?

- **OU ?**

Dans une commune jusqu'à 5 000 habitants, sur le territoire métropolitain, DROM et COM

- **QUI ?**

l'organisateur, employeur des artistes :

Communes, **cafés, restaurants, maisons** de la jeunesse et de la culture, associations etc...

- **QUOI ?**

une production de concert ou de spectacle musical (jusqu'à 3 par porteur de projet)

avec un programme majoritairement composé d'oeuvres musicales originales porté par des talents locaux

- **QUAND ?**

Appel à projet du 1er octobre au 29 novembre 2019 via le portail [sacem.fr](http://sacem.fr)

Pour des spectacles ayant lieu du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

- **COMBIEN ?**

Montant de l'aide calculé selon les dépenses artistiques et de promotion,

dans la limite de 3 000€ par organisateur





U M I H

UNION DES MÉTIERS ET  
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Service juridique, des affaires réglementaires et européennes

*Circulaire juridique 04.20*  
*08/01/2020*

## SOUTIEN DE LA SACEM

### « COMMUNES EN MUSIQUE – MON PROJET EN SCENE ».

---

Rappel du soutien de la SACEM dans l'organisation de concerts ou spectacles à l'initiative notamment **de cafés, restaurants** qui auront lieu du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 dans les communes jusqu'à 5000 habitants.

---

Suivez-nous sur [www.umih.fr](http://www.umih.fr)



## Soutien de la SACEM

### « Communes en musique – Mon projet entre scène ».

Nous vous rappelons le soutien de la SACEM dans l'organisation de concerts ou spectacles à l'initiative notamment **de cafés, restaurants**, communes ou associations qui auront lieu **du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 dans les communes jusqu'à 5000 habitants**.

Avec cette opération, la SACEM intensifie son action dans les territoires ruraux, lance un appel à projets pour soutenir l'organisation de concerts ou spectacles musicaux et aide les communes jusqu'à 5000 habitants à diffuser davantage de musique en ruralité et à promouvoir les auteurs compositeurs locaux en activité

Parce que jouer de la musique, c'est créer un moment de partage mais aussi développer la créativité locale (sociétaires régionaux), la transmission culturelle, et l'animation des territoires.

## Quels projets peuvent être soutenus par la SACEM

- OÙ ?

Dans une commune jusqu'à 5 000 habitants, sur le territoire métropolitain, DROM et COM

- QUI ?

L'organisateur, employeur des artistes :

Communes, cafés, restaurants, maisons de la jeunesse et de la culture, associations etc...

- QUOI ?

Une production de concert ou de spectacle musical (jusqu'à 3 par porteur de projet) avec un programme majoritairement composé d'œuvres musicales originales porté par des talents locaux

- QUAND ?

Appel à projet via le portail [sacem.fr](http://sacem.fr),

Pour des spectacles ayant lieu du 1er janvier au 30 juin 2020

- COMBIEN ?

Montant de l'aide calculé selon les dépenses artistiques et de promotion, dans la limite de 3 000€ par organisateur

Découvrez en pièce jointe la présentation PowerPoint et le programme d'aide détaillé dans le lien ci-dessous avec l'appel à candidature ici: <https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites/appels-a-candidature/communes-en-musique>

Et l'actualité du site également ici > <https://aide-aux-projets.sacem.fr/actualites>